

Commune de ST JACQUES DES ARRETS

« le Bourg » 69860 ST JACQUES DES ARRETS

Tél : 04.74.04.61.60 / fax : 04.74.04.67.71

Courriel : mairie.stjacques_da@numericable.com

Site Internet : www.saintjacquesdesarrets.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 Mai 2014

Date de Convocation : 21 mai 2014

Absent(e)s excusé(e)s : Monique Triboulet, Kévin Renaud

Sophie Arnault a été désigné(e) secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 avril 2014

Il a été approuvé à l'unanimité des présents

Aménagement du Cœur de village

-Les travaux ont débuté le 16 mai

- Courrier reçu de l'entreprise HBTP (entreprise non retenue) qui conteste la durée des travaux telle que mentionnée dans l'article du Progrès (la durée des travaux était l'un des critères de sélection de l'offre) : une réponse lui sera faite indiquant que le délai de réalisation du chantier pris en compte dans l'analyse de l'offre de l'entreprise Colas ne correspond pas au délai mentionné dans la presse locale. Le chantier se déroulera bien sur la durée notifiée au marché.

- la circulation est un peu difficile pour les grands véhicules et notamment le car de transport scolaire. Il sera demandé à la société Colas de veiller à réduire ce problème.

- les habitants du Bourg sont informés régulièrement de l'avancement des travaux par l'entreprise Colas et des gênes occasionnées : nous les remercions encore de leur compréhension.

- les réunions de chantiers en présence de l'entreprise Colas, du cabinet Arpège et de la Mairie, ont lieu tous les quinze jours. La prochaine est fixée au lundi 2 juin à 14 heures.

Produit des amendes de Police

Comme chaque année, le Département du Rhône invite les communes à présenter leurs demandes de subventions dans le cadre du produit des amendes

de polices. Ces subventions sont liées à des travaux de sécurité routière.
Aucune demande ne sera faite cette année pour St Jacques (délai au 11 juillet un peu court), mais il sera étudié des projets à présenter en 2015

FINANCES

1. Aménagement des Gîtes

Plusieurs aménagements et ameublements sont envisagés, dus à la vétusté : housses de canapés, oreillers, alèses, rideaux, salon de jardins. Changement des mini-fours traditionnels par des fours combinés micro-ondes.

Acquisition de plusieurs petits électroménagers réclamés par les « les gîtes de France » suite au reclassement des gîtes effectués en 2013.

Pour Information : les gîtes sont classés 2 épis

2. Détecteurs de Fumée

A partir du 1^{er} janvier 2015, toutes les habitations, publiques et privées, devront être munies de détecteurs de fumée.

La commune va demander des devis pour l'ensemble de ses bâtiments

3.

4. Détecteurs de fumée

Vidange des fosses septiques

La Commune envisage de faire vidanger la fosse septique des gîtes de « Priangue ».

Elle va demander des devis collectifs, afin que les habitants de St Jacques voulant profiter de cette opportunité pour faire vider leur fosse, obtiennent des prix compétitifs.

Pour Information : au niveau réglementaire, une fosse septique ou une fosse toutes eaux doit être vidangée tous les 4 ans.

Sécurité : détecteurs de fumée

Voierie et Réseaux

- Rappel des compétences
- Pour la CCHB : l'ensemble des travaux de rénovation et de création de voies communales + le curage des fossés + les travaux liés aux intempéries.
- Pour la commune : tout ce qui fait partie du pouvoir de police du maire, c'est-à-dire les travaux **liés à la sécurité** : fauchage des accotements, déneigement.

- À la charge des propriétaires riverains : l'élagage des haies ainsi que l'entretien des chemins privés et ruraux.
- [L'enveloppe voirie 2013-2014](#)
- Répertorier les lieux où les lignes électriques, téléphones ou câbles auraient besoin d'être retendues.

Prochaines réunions

- Commission « fêtes et fleurissement » : mercredi 23 avril à 20 heures.
- Envisager une réunion de la commission « bâtiments »

Prochain conseil municipal : **mercredi 28 mai à 20 heures**